

COMITÉ RÉGIONAL D'ESCRIME DE BRETAGNE

STAGE RÉGIONAL DE FORMATION DE CADRES DU 11 AU 13 FÉVRIER 2019

Le Comité Régional d'Esgrime de Bretagne organise un stage de formation pour les Animateurs et les Éducateurs.

Date et lieu :

Accueil : le 11 février 2019 à 9h30 à la Ville DAVY - 22120 Quessoy

Départ : le 13 février 2019 à 17h00 (même adresse)

Encadrement :

Maître Patrice DHERBILLY

Maître Kevin LAITHIER-SAMZUN

Maître Théo CHARBONNIER

Coût du stage :

Chaque stagiaire licencié dans la Zone devra régler la somme de 90 euros.

Administratif :

Tout stagiaire (ou son représentant légal) doit renseigner sa fiche sanitaire qui sera valable pour l'ensemble des stages de la saison 2018-2019.

La fiche de renseignements, les autorisations des parents et le chèque établi à l'ordre du « Comité Régional d'Esgrime de Bretagne » sont à retourner avant le **lundi 4 février 2019** à :

**Comité Régional d'Esgrime de Bretagne
Maison des Sports
13 bis, avenue de Cucillé - 35065 RENNES Cedex**

Très important : Tous les dossiers et/ou règlements adressés au-delà de la date limite ne seront pas pris en compte et donc le stagiaire ne sera pas autorisé à participer au stage.

Hébergement : Vous devez apporter un duvet et un oreiller.

Activé escrime : Pour la pratique de l'Esgrime, vous devez apporter votre équipement et des armes électriques en nombre suffisant et en état de fonctionner.

Règlement : Aucune sortie n'est autorisée. Tout stagiaire s'engage à respecter le règlement du stage.

DOSSIER D'INSCRIPTION

Au stage de Formation du lundi 11 février 2019 à 9h30 au mercredi 13 février 2019 à 17h00

- Animateur*
 Éducateur

Nom et prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____

Tél des parents : _____ Tél du stagiaire : _____

Courriel parents : _____ Courriel stagiaire : _____

Club : _____ Arme : _____

ASSURANCE ET LICENCE

Chaque participant est couvert par sa licence FFE. Le Comité Régional d'Esclime de Bretagne souscrit une assurance RC auprès de la compagnie ALLIANZ Eurocourtage n° de contrat 86.759.797 qui couvre les adhérents dans le cadre des activités proposées.

Attention : toute présence d'alcool ou de stupéfiants est interdite. Elle sera suivie d'une exclusion immédiate du stagiaire. Le parent responsable de son enfant autorise les différents intervenants du stage (directeur de stage et maître d'armes) à regarder le contenu des sacs, en présence du stagiaire propriétaire, si les responsables du stage en voient la nécessité.

AUTORISATIONS

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), Mme, Mr _____ père, mère, tuteur légal, autorise mon enfant _____ à participer au stage de Quessoy du 11 au 13 février 2019 et autorise le directeur du stage à prendre toutes les mesures d'urgence nécessaires en cas d'accident.

AUTORISATION DE VOYAGE NON ACCOMPAGNÉ

Je soussigné(e), Mme, Mr _____ père, mère, tuteur légal, autorise mon enfant _____ à voyager non-accompagné pour rejoindre le centre d'entraînement de Quessoy et/ou à le quitter à l'issue du séjour.

AUTORISATION DE RETOUR SEUL AU DOMICILE

Je soussigné(e), Mme, Mr _____ père, mère, tuteur légal, autorise mon enfant _____ à se rendre non-accompagné à l'adresse ci-dessous _____

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e), Mme, Mr _____ père, mère, tuteur légal, autorise le Comité Régional d'Esclime de Bretagne à faire paraître sur son site internet ou Facebook, les photos prises dans le cadre du stage.

Signature du parent (précédé de la mention « lu et approuvé ») et du stagiaire :

Ci-joint, le chèque de 90 euros à l'ordre du Comité Régional d'Esclime de Bretagne en règlement des frais de stage.